

# AVIS PUBLIC

**Est, par les présentes, donné** par la soussignée, Caroline Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité.

## AVIS DE MOTION

**CONCERNANT LE RÈGLEMENT 153-2014**

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT  
LE PLAN D'URBANISME NO. 125-2007**

**AVIS DE MOTION** est donné par le conseiller Daniel Turcotte qu'à une séance ultérieure, le Règlement no. 153-2014, modifiant le Règlement concernant le Plan d'urbanisme no. 125-2007

Visant à permettre la réalisation d'une aire de services aux abords de la sortie 261 de l'autoroute Jean-Lesage, de séquencer le développement urbain et de modifier les limites du périmètre d'urbanisation, sera adopté.

Donné à Val-Alain le 17 juin 2014

Caroline Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière

### *CERTIFICAT DE PUBLICATION*

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office avoir affiché le présent avis public le 17 juin 2014 aux endroits ordinaires d'affichage dans la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17 juin 2014

Signé : \_\_\_\_\_  
Caroline Fortin, directrice générale & secrétaire-trésorière